

1. PIÈCES JUSTIFICATIVES COMMUNES (QUEL QUE SOIT LE CAS)

Toutes situations	Pièces justificatives à fournir	Précisions
	Déclaration sur l'honneur du lien avec la personne aidée + Justificatif d'ancienneté (> 6 mois)	Modèle : page 3 du formulaire de demande Au choix : - attestation employeur (< 1 mois), - bulletin de paie datant de plus de 6 mois avant votre demande de reconnaissance de statut

2. PIÈCES SELON LA SITUATION D'AIDANCE

• Perte d'autonomie

Situation	Pièces justificatives à fournir	Précisions
Perte d'autonomie (personne âgée)	Copie de la décision d'attribution de l'APA	APA attribuée si GIR 1 à 4

• Situation de handicap

Situation	Pièces justificatives à fournir	Précisions
Taux d'incapacité ≥ 80 %	Notification MDPH	Taux d'incapacité ≥ 80 %
Taux d'incapacité entre 50 % et 79 %	Notification MDPH + Attestation médicale détaillée (< 3 mois)	Doit attester d'un besoin de présence soutenue Document possible hôpital ou médecin
Enfant en situation de handicap	Notification CAF (AEEH*) ou MDPH	* Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

• Bénéficiaires de prestations liées à une tierce personne

Situation	Pièces justificatives à fournir	Précisions
Aide nécessitant une tierce personne	Décision d'attribution de l'une des prestations suivantes : • Majoration pour aide constante (CSS L355-1) • Prestation complémentaire pour tierce personne • Majoration spéciale fonction publique (pensions civiles/militaires, CNRACL) • Majoration invalidité temporaire (fonctionnaires, magistrats) • Majoration pour tierce personne (militaires / victimes de guerre)	Une seule pièce justificative suffit

• Cas dérogatoire (absence de pièces standard)

Situation	Pièces justificatives à fournir	Précisions
- Perte d'autonomie/ Handicap : démarches en cours - Maladie grave ou incapacitante - Accident nécessitant une hospitalisation	Attestation médicale détaillée (< 3 mois) + Justificatif de domicile de l'aidé (< 3 mois)	Document possible hôpital ou médecin L'aidé doit résider en France (factures, etc.)

REMARQUES IMPORTANTES

- Principe de **minimisation des données personnelles** : les informations non nécessaires peuvent être occultées (n° de sécurité sociale,...)
- Une certaine **souplesse est admise** si des documents officiels équivalents sont fournis (ex : document hospitalier)